

AVANT-PROPOS

Merci d'avoir choisi ce produit Icom.

Le TRANSPONDEUR AIS CLASSE B MA-500TR a été conçu et fabriqué avec le meilleur de la technologie et du savoir-faire Icom. Sous réserve d'une utilisation correcte de l'appareil, cette technologie et ce savoir-faire sont la garantie d'un fonctionnement sans problème pendant de nombreuses années.

Nous vous remercions d'avoir sélectionné le transpondeur MA-500TR et nous espérons que vous adhérez à la philosophie d'Icom "technologie d'abord". Le transpondeur AIS MA-500TR est le fruit de nombreuses heures de recherche et développement.

◇ CARACTÉRISTIQUES

- Écran à matrice de points avec affichage en temps réel de l'information sur le trafic maritime
 - Étanchéité conforme à la norme IPX7
 - 3 ports d'entrée/sortie NMEA0183
 - Antenne active GPS fournie d'origine avec le transpondeur MA-500TR
 - Fonctions de gestion des risques de collision
 - Intégration avec les émetteurs-récepteurs VHF Icom*
- * Voir les détails des émetteurs-récepteurs correspondants, dans le feuillet fourni avec le transpondeur.

IMPORTANT

LIRE soigneusement et intégralement TOUTES LES INSTRUCTIONS avant toute utilisation du récepteur.

CONSERVER SOIGNEUSEMENT CE MANUEL — Ce manuel contient d'importantes instructions d'utilisation du transpondeur MA-500TR.

DÉFINITIONS EXPLICITES

MOT	DÉFINITION
△ DANGER!	Risque de blessures corporelles, d'incendie ou de choc électrique.
ATTENTION!	Risque de dommages à l'appareil.
REMARQUE:	Risque de désagrément en cas de non-respect de la consigne. Aucun risque de blessures corporelles, d'incendie ni de choc électrique.

NETTOYER SOIGNEUSEMENT LE TRANSPONDEUR À L'EAU DOUCE après exposition à l'eau de mer. Le non-respect de cette recommandation peut provoquer le blocage des touches du clavier par la cristallisation du sel.

© 2012 - Icom France - Ce document est protégé par les dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle. Toute reproduction non autorisée est une contrefaçon. La contrefaçon est punie en France de 2 ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende.